

En France, 35 ans après la catastrophe, la désinformation est plus que jamais à l'œuvre.

Des articles toujours plus nombreux réécrivent l'histoire du « MENSONGE DE TCHERNOBYL », le réduisant à une simple caricature qu'ils s'empressent ensuite de dénoncer. La mauvaise foi de certains auteurs est patente mais leur influence s'étend désormais à certains grands médias. Il est donc temps de faire face au révisionnisme ambiant : **le mensonge de Tchernobyl n'est pas un mythe construit pas des adeptes de la théorie du complot.**

L'incapacité des responsables de l'époque à assurer l'information et la protection de la population française est démontrée par toute une série de preuves. Elles reposent sur l'analyse exhaustive des communiqués et des rapports officiels (il faut se méfier des morceaux choisis, utilisés hors contexte et sans dimension critique). Le travail réalisé par la CRIIRAD a mis en évidence des dysfonctionnements très graves. Notamment :

- Déclarations choquantes, dépourvues de tout fondement scientifique, sur **l'ampleur de l'accident** et son impact dans l'Union soviétique (*pas de réel danger, sauf, peut-être, aux abords immédiats de la centrale* ; distribution d'iode stable déconseillée ; invitation à poursuivre les voyages touristiques ; etc.) ;
- Déclarations catégoriques (en France, Tchernobyl n'aura qu'un intérêt **scientifique**¹) et prévisions météorologiques annonçant la protection d'un bouclier anticyclonique alors que la contamination était déjà là ! ;
- Publication de **chiffres totalement faux** : dépôts radioactifs sur les sols français sous-évalués d'un facteur 100 à 1 000 ! (toute la différence entre une contamination anodine et celle qui nécessite des mesures de protection) ;
- **Appréciations sanitaires aberrantes**, assurant qu'il « *faudrait imaginer des élévations dix mille ou cent mille fois plus importantes pour que commencent à se poser des problèmes significatifs d'hygiène publique.* » ;
- **Affirmations répétées et mensongères sur le respect des limites réglementaires** (et avec de grandes marges de sécurité), l'étude des documents démontrant au contraire la violation délibérée :
 - des prescriptions destinées à protéger la population en éliminant les **aliments** les plus contaminés : sur des relevés d'analyse attestant du dépassement des limites, aussi bien pour des produits français que d'importation, figure systématiquement la mention « consommable sans restriction » ;
 - des prescriptions destinées à assurer la protection des **enfants** : utilisation des limites annuelles d'incorporation réservées aux adultes, conduisant à des doses de rayonnement 5 fois supérieures pour les enfants de 5 ans, 8 fois supérieures pour les moins de 1 an ! Ce refus obstiné de prendre en compte la vulnérabilité des enfants ira jusqu'à la falsification du décret de référence en matière de radioprotection².

C'est tout cela, et bien d'autres faits graves, que recouvre le « Mensonge de Tchernobyl ».

Aucun communiqué officiel n'a évidemment annoncé que les douaniers étaient parvenus à bloquer le nuage radioactif à nos frontières. **Il ne faut pas confondre la caricature et la réalité profonde, et plus complexe, qu'elle exprime.**

Face aux sous-évaluations manifestes des risques, toujours d'actualité, il est donc légitime d'invoquer « *le fameux nuage de Tchernobyl, celui qui s'était arrêté aux frontières de la France* ». Non pas parce que cette phrase a effectivement été prononcée, mais parce qu'en France, les retombées de Tchernobyl ont été gérées comme un **non évènement**, comme si les panaches radioactifs s'étaient effectivement arrêtés sur les rives du Rhin ou à la frontière des Alpes.

C'est à raison que le MENSONGE DE TCHERNOBYL s'est inscrit dans notre mémoire collective. Ne le laissons pas s'effacer.



¹ Déclarations répétées de Pierre Pellerin, directeur du Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants.

² Décret 88-521 du 18/04/1988 modifiant le décret 66-450 relatif aux principes généraux de protection contre les rayonnements ionisants.